



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 janvier 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 février 2011

PROTECTION DE LA SOURCE DU VIVIER :
ACQUISITION DE LA PARCELLE CE N° 291

Accusé de réception de la préfecture en date du jeudi
10 février 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Chantal BARRE

Excusés ayant donné pouvoir :

Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

URBANISME ET FONCIER

**PROTECTION DE LA SOURCE DU VIVIER : ACQUISITION DE LA
PARCELLE CE n° 291**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de la protection des captages, permettant l'alimentation en eau potable de Niort, protection ayant fait l'objet d'un dossier de déclaration d'utilité publique, il est recommandé de procéder à l'acquisition des parcelles situées à proximité de la Source du Vivier.

Ainsi, le propriétaire de la parcelle CE n° 291 de 3263 m², constituant une cressonnière, est d'accord pour la céder à la Ville au prix de 47 000 €, conformément à l'avis de France Domaine.

Cette parcelle sera ensuite rétrocédée au même prix au SEV qui en assumera la gestion. Une convention ou un bail sera ultérieurement conclu entre le propriétaire et l'exploitant dans le but de maintenir l'activité, garantir la qualité de la production sous la surveillance de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, service régional de l'alimentation (DRAAF-SRAL).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle CE n° 291 au prix de 47 000 € ;
- autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL